



Circuit de la Loire Jeune de parties rapides

Le Comité Loire Echecs (C.L.E) organise un championnat de la Loire de parties rapides pour les jeunes de petits poussins à minimes.

Ce championnat s'appuie sur les tournois jeunes des clubs qui ont été retenus par le CLE.

Pour la saison 2015-2016 les tournois retenus sont :

- *Roanne le Dimanche 22 Novembre*
- *Roanne le Dimanche 13 Décembre*
- *Roanne le Dimanche 17 Janvier*
- *Roanne le Dimanche 24 Janvier*
- *Roanne le Dimanche 27 Mars*

L'inscription à ce tournoi est d'un euro symbolique par joueurs..

Les manches se dérouleront au système suisse un après-midi avec 7 rondes de 15min.

Règlement Joueurs

Tous les jeunes joueurs licenciés appartenant au Comité de la Loire participant a au moins l'un des tournois précités seront automatiquement classés dans le championnat.

Lors de sa participation à un tournoi, chaque joueur reçoit une dotation « point départage » égale au nombre de participants du tournoi diminuée de son classement.

Pour chacune des manches les départages se feront de la manière suivante :

1. Bucholz tronqué
2. Bucholz
3. Cumulatif

Le classement final sera établi suivant :

- 1- Le cumul des résultats sur l'ensemble des tournois.
- 2- Le cumul des points de départage sur l'ensemble des tournois du championnat.

Prix

- A l'issue du circuit : une finale sera organisée en fonction des classements du circuit 42-43 et du circuit Loire nord jeune pour les catégories de minimes à petits poussins, masculins et féminins, le joueur classé 1^{er} sera sacré Champion de la Loire de parties rapides de sa catégorie et recevra un trophée offert par le CLE.

Les prix ne sont pas cumulatifs.

La distribution des prix sera faite lors du dernier tournoi de la saison.

CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.

- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.

- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.

- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.

- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.

- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.

- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.

- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.

- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'une événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).